

**ACCORD-CADRE NATIONAL  
D'ENGAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES  
POUR LES BRANCHES PROFESSIONNELLES AFFILIEES A L'OPCO ATLAS**

**Entre**

L'Etat représenté par :

Le Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, Bruno LUCAS

**Et**

- La branche des Agents Généraux d'assurance représentée par le président de la CPNE, Frédéric DORTOMB (collège salarié) et son vice-président, Pascal MOYSE (collège patronal)
- La branche des Courtiers en assurances représentée par la présidente de la CPNE, Madame Laila KASH (collège salarié) et sa vice-présidente Madame Emilie AMISSE (collège patronal)
- La branche des Marchés Financiers représentée par le président de la Commission paritaire, Jean- Bernard LAUMET (collège patronal) et par Monsieur Gonzague GUEZ, (mandaté en qualité de représentant salarié pour cet accord-cadre)
- La branche des Bureaux d'études Techniques représentée par le président de la CPNE, Pascal PRADOT (collège salarié) et son vice-président, Philippe DEGONZAGUE (collège patronal)
- La branche des Agences de surveillance de la qualité de l'air représentée par le président de la CPNE, Pascal PRADOT (collège salarié) et son vice-président, Philippe DEGONZAGUE (collège patronal)
- La branche FIAC (Filière Ingénierie de l'Immobilier, de l'Aménagement et de la Construction regroupant les Géomètres Experts et les Economistes de la Construction) représentée par le président de la CPNE, Philippe GRONNIER (collège salarié) et son vice-président, Yves SARRAT (collège patronal)
- La branche des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes représentée par le président de la CPNE, Alexandre Picaud (collège salarié) et son vice-président, Dominique Hubert (collège patronal)
- La branche des sociétés d'Assurances représentée par Alexis MEYER pour la Fédération Française de l'Assurance (collège patronal)
- La branche des sociétés d'Assistance représentée par Antoine SOLANET pour le Syndicat National des Sociétés d'Assistance (collège patronal)
- La branche Banque Populaire représentée par le président de la CPNE, Alain FOURNIER (collège patronal) et son vice-président, Youssef BEN MESSAOUD (collège salarié)
- La branche Caisse d'Epargne représentée par le président de la CPNE, Patrick BROS (collège salarié) et son vice-président, Alain FOURNIER (collège patronal)
- La branche de la Banque représentée par le président de la CPNE, Stéphane MARTIN (collège patronal)
- La branche des sociétés financières représentée par le président de la CPNE, Michel COTTET (collège patronal)
- La branche Crédit Mutuel représentée par la présidente de la SPP, Chantal CLERET, (collège salarié) et son vice-président, Patrick VERNIER (collège patronal)



- Vu** le règlement n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014,
- Vu** le régime cadre exempté de notification N° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023 ;
- Vu** le régime cadre exempté de notification N° SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023 ;
- Vu** la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- Vu** les articles L. 5121-1, L. 5121-2, D. 5121-1 et D. 5121-3 du code du travail relatif aux engagements de développement de l'emploi et des compétences,
- Vu** les articles L. 5121-3 et D. 5121-4 à D. 5121-13 du code du travail relatif à l'aide à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- Vu** la circulaire DGEFP n° 2011/12 du 1<sup>er</sup> avril 2011 relative à la démarche d'appui aux mutations économiques,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche des Sociétés d'Assurances en date du 15/09/2021,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche des Sociétés d'Assistance en date du 24/09/2021,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche des Courtiers en Assurance en date du 2/07/2021,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche des Agents Généraux d'Assurance en date du 13/10/2021,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche de la Banque en date du 23/09/2021,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche Banque Populaire en date du 23/09/2021,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche Caisse d'Epargne en date du 23/09/2021,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche des Marchés Financiers en date du 17/09/2021,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche des Sociétés Financières en date du 1/10/2021,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche des Bureaux d'Etudes en date du 17/06/2021,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche des Agences de surveillance de la qualité de l'air en date du 17/06/2021,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche FIIAC (Filière Ingénierie de l'Immobilier, de l'Aménagement et de la Construction regroupant les Géomètres Experts et les Economistes de la Construction) en date du 30/06/2021,
- Vu** l'avis de la CPNEFP de la branche Crédit Mutuel en date du 30/11/2021,
- Vu** la résolution prise par la branche des Cabinets d'Experts-Comptables et de Commissaires aux comptes en date du 28/09/2021,



**Il est convenu ce qui suit :**

## **I. EXPOSE DES MOTIFS**

L'appel à projets à destination des branches professionnelles « Soutien aux démarches prospectives compétences » lancé dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences accompagne les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) des branches professionnelles et des filières afin d'identifier les besoins et accompagner les évolutions en emplois et en compétences.

Cet EDEC s'inscrit en réponse à cet appel à projet et répond aux problématiques identifiées par celui-ci.

Les branches professionnelles rattachées à l'OPCO ATLAS sont des services hautement qualifiés qui partagent des problématiques communes en termes de développement de l'emploi et des compétences.

Les entreprises et les salariés, tous secteurs confondus, sont de plus en plus confrontés à des mutations profondes qu'elles soient économiques, technologiques ou écologiques, tout cela accentué et rendu complexe par la récente crise sanitaire.

Aussi, l'accompagnement aux transitions constitue une priorité transversale et fait partie intégrante des négociations avec les branches qui souhaitent s'engager dans la mise en œuvre d'actions opérationnelles dans un cadre partenarial.

L'un des principaux enjeux de ces secteurs d'activité est celui de la transition numérique et leur objectif commun est de favoriser l'accompagnement de l'impact de la transition numérique pour l'ensemble des entreprises du secteur.

Compte tenu de la transversalité de cette transition, il est essentiel de capitaliser et mutualiser les travaux de prospective afin d'enrichir la réflexion collective et mettre à disposition des TPE PME l'outillage nécessaire à leur développement, au maintien de leur compétitivité ainsi qu'à l'accompagnement des salariés, tout particulièrement les plus fragilisés.

L'EDEC a pour objet de :

- Construire un scénario prospectif sur la situation de l'emploi et des compétences des services hautement qualifiés à horizon 2025 et proposer un plan d'action.
- Elaborer un outil de positionnement des entreprises sur les mutations repérées au moment de l'étude prospective.
- Etablir un plan de communication visant à promouvoir l'outil auprès des entreprises du secteur.



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **II. CHAMP D'APPLICATION**

L'OPCO ATLAS couvre l'ensemble des entreprises et des salariés des branches des services financiers et du conseil.

Ces branches représentent près de 108 000 entreprises et 1,8 million de salariés :

- La moitié est cadre
- La majorité hautement qualifiée avec des compétences techniques élevées

Elles partagent plusieurs contraintes et enjeux :

- Être des activités fortement réglementées et encadrées
- Obéir aux mêmes logiques de fonctionnement : structurelles, opérationnelles et commerciales
- Evoluer dans un environnement en perpétuelle transformation et soumis à la concurrence, profondément impacté par le numérique et les nouveaux modes de travail
- Faire face à une importante demande en ressources humaines pour assurer le renouvellement des effectifs et répondre aux besoins en matière de compétences et d'expertises

Les branches affiliées à l'OPCO Atlas sont réparties en 4 grands secteurs d'activités : Assurance, Banque, Conseil et Finances.

Il s'agit plus spécifiquement pour le secteur de l'assurance :

- Des agents généraux d'assurance
- Du courtage d'assurance ou de réassurance
- Des sociétés d'assurance
- Des sociétés d'assistance

Pour le secteur bancaire :

- Des banques
- De la Banque populaire
- De la Caisse d'Épargne
- Du Crédit Mutuel

Pour le secteur du conseil :

- Des bureaux d'études techniques ingénieurs et conseils
- Des économistes de la construction
- Des experts comptables et commissaires aux comptes
- Des géomètres experts
- De la surveillance de la qualité de l'air

Pour le secteur de la finance :

- Des marchés financiers
- Des sociétés financières



Le présent projet concernera l'ensemble des entreprises et des salariés des 15 branches signataires de l'accord-cadre, affiliées à l'OPCO ATLAS.

### **III. OBJECTIFS ET AXES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES**

Le présent accord vise à :

#### **Axe 1 : Scénario prospectif à horizon 2025**

- Consolider les études menées sur les trois dernières années au sein des 15 branches professionnelles notamment sur le sujet de la transition numérique en vue de repérer les grandes tendances sectorielles
- Réaliser des explorations complémentaires sur les mutations en cours (impacts sociaux de la crise sanitaire, repérage de l'impact sur les activités et les compétences de la transition écologique...)
- Effectuer des projections sur les activités et les emplois à horizon 2025 sur le périmètre des services hautement qualifiés
- Préfigurer les outils opérationnels (plateforme, certifications, formations...) répondant aux enjeux ciblés

#### **Axe 2 : Outils d'anticipation des mutations économiques**

- Proposer un outil de positionnement aux entreprises, notamment aux TPE-PME, afin de les aider à identifier les mutations économiques à venir et d'adapter en conséquence leur politique de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) :
- Enrichir l'accompagnement proposé par l'OPCO Atlas
- Consolider les résultats obtenus dans une logique de veille sectorielle.

#### **Axe 3 : Actions de communication**

- Mettre en œuvre un plan de communication afin de :
  - promouvoir les résultats du scénario prospectif à horizon 2025
  - créer de l'appétence pour l'outil d'anticipation des mutations économiques

### **IV. MODALITES DE SUIVI ET DE PILOTAGE**

#### **A. Comité de pilotage**

Un comité de pilotage est mis en place pour le déploiement des actions de l'accord-cadre.

Il est composé de représentants :

- De la DGEFP ;



- Des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés signataires de l'accord, des 15 branches professionnelles affiliées à l'OPCO ATLAS
- De l'organisme relais

Il pourra associer le cas échéant des acteurs institutionnels ou des experts en tant que de besoin.

Il a pour mission d'impulser, d'orienter et d'animer la mise en œuvre du présent accord. Les comités techniques lui rendent compte de l'avancement des travaux et des résultats obtenus.

Sa présidence est assurée par l'Etat, son animation par l'Etat avec les branches professionnelles, son secrétariat (invitations, comptes-rendus etc.) par l'organisme relais.

Ce comité de pilotage se réunira à *minima* deux fois dans l'année.

## **B. Comité technique**

La démarche est animée par un comité technique composé de représentants :

- De la DGEFP ;
- Des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés des branches signataires de l'accord
- De l'organisme relais

Le comité technique pourra s'adjoindre, en tant que de besoin, de l'expertise de personnes qualifiées.

Son animation est assurée par l'Etat avec les représentants des signataires, son secrétariat par l'organisme relais.

Il a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions relevant de l'accord.

Il se réunit autant que de besoin.

## **V. ORGANISME RELAIS**

L'OPCO ATLAS est désigné par l'Etat et les signataires du présent accord pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord cadre et en assurer le suivi administratif et le portage financier.

L'organisme relais :

- met en œuvre les décisions du comité de pilotage et des comités techniques et rend compte de l'avancement et des résultats des actions de l'EDEC à ces instances ;
- gère au plan administratif et financier la mise en œuvre des actions définies dans l'accord cadre. A ce titre, il est destinataire des fonds de l'Etat et rend compte de l'utilisation de ces fonds. Il garantit la traçabilité administrative et financière des actions mises en œuvre ;



- organise les procédures de recours à des prestations externes et contractualise avec les prestataires retenus ;
- vérifie la réalité et la qualité des prestations réalisées ;
- produit les informations physiques et financières utiles au suivi et au pilotage des actions ;
- informe l'ensemble des entreprises de la mise en œuvre de l'accord cadre et des actions dont elles peuvent bénéficier en lien avec le secteur.

Pour ce faire, il met en place les moyens humains, administratifs et financiers correspondants.

## VI. FINANCEMENT

Le montant global de l'EDEC s'élève à **462 712,50 €**, dont 12 712,50 € de frais de gestion.

Sous réserve des crédits ouverts par les lois de finances, le montant de la participation du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion est fixé à **237 712,50 € maximum**.

La part de l'Etat ne pourra excéder 50% du montant total des dépenses nécessaires à la mise en œuvre des actions de l'EDEC hors frais de gestion.

Un tableau de répartition prévisionnelle des dépenses, axe par axe, est annexé au présent accord-cadre. Cette répartition prévisionnelle des dépenses entre les différents axes pourra être modifiée en cours d'exécution de l'accord, après validation par le comité de pilotage, sans modifier le montant global de l'accord.

La participation de l'Etat au financement des opérations prévues s'effectue en application des règles relatives à l'encadrement communautaire des aides.

Les modalités de financement des actions prévues dans le cadre du présent accord sont formalisées et précisées dans une convention financière conclue entre l'Etat et l'OPCO ATLAS.

## VII. DUREE

Le présent accord prend effet à compter de sa date de signature et prendra fin le 31/07/2023.

## VIII. PROPRIETE ET COMMUNICATION DES TRAVAUX

L'ensemble des productions, outils et livrables réalisés dans le cadre de cet accord sont la propriété conjointe des signataires.

Ils sont destinés à être partagés et mutualisés entre les signataires.

Ils seront également partagés avec les différentes parties prenantes du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Ils peuvent être mis en ligne sur les sites internet des signataires et faire l'objet d'une publication et d'actions de communication.



## IX. CLAUSE DE RESILIATION ET DE REVISION

Les parties signataires s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les obligations liées au présent accord-cadre jusqu'à expiration de celui-ci.

### Résiliation

En cas de non-exécution ou de non-respect des obligations prévues, le présent accord pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties signataires après un préavis de trois mois succédant à une mise en demeure de respecter les termes de l'accord.

Ce sera notamment le cas s'il apparait que les objectifs visés et les moyens mis en œuvre ne correspondent pas à ceux initialement prévus.

### Révision

Toute modification du présent accord-cadre sera procédée par voie d'avenant, après validation du comité de pilotage.

## X. REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges entre l'administration et les autres signataires qui ne recevraient pas de solution amiable seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

Fait à Paris, le 11 JAN. 2022

### ➤ L'ETAT

Le Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, Bruno LUCAS

### ➤ La branche des Courtiers en assurances représentée par la présidente de la CPNE, Madame Laila KASH et sa vice-présidente Madame Emilie AMISSE

DocuSigned by:  
Laila KASH  
B5B47D3E00CE438...

DocuSigned by:  
Emilie Amisse  
CF4930A919504E8...

### ➤ La branche des Marchés Financiers représentée par le président de la Commission paritaire, Jean-Bernard LAUMET et par Monsieur Gonzague GUEZ, (mandaté en qualité de représentant salarié pour cet accord-cadre)

DocuSigned by:  
Jean-Bernard Laumet  
1DE87FEABFA34BC...

DocuSigned by:  
Gonzague GUEZ  
C45E6151B92E43B...

### ➤ La branche des Sociétés Financières représentée par le président de la CPNE, Michel COTTET

DocuSigned by:  
Michel Cottet  
E00E29D66C5B4C2...





- La branche des Bureaux d'études Techniques représentée par le président de la CPNE, Pascal PRADOT et son vice-président, Philippe DEGONZAGUE

DocuSigned by:  
Pascal Pradot

DocuSigned by:  
Philippe Degonzague

- La branche des Agences de surveillance de la qualité de l'air représentée par le président de la CPNE, Pascal PRADOT et son vice-président, Philippe DEGONZAGUE

DocuSigned by:  
Pascal Pradot

DocuSigned by:  
Philippe Degonzague

- La branche FIAC (Filière Ingénierie de l'Immobilier, de l'Aménagement et de la Construction regroupant les Géomètres Experts et les Economistes de la Construction) représentée par le président de la CPNE, Philippe GRONNIER et son vice-président, Yves SARRAT

DocuSigned by:  
Philippe GRONNIER

DocuSigned by:  
Yves SARRAT

- La branche des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes représentée par le président de la CPNE, Alexandre PICAUD et son vice-président, Dominique Hubert

DocuSigned by:  
ALEXANDRE PICAUD

DocuSigned by:  
Dominique Hubert

- La branche des sociétés d'Assurances représentée par Alexis MEYER pour la Fédération Française de l'Assurance

DocuSigned by:  
Meyer Alexis

- La branche des sociétés d'Assistance représentée par Antoine SOLANET pour le Syndicat National des Sociétés d'Assistance le président de la CPNE

DocuSigned by:  
ASOLL

- La branche Banque Populaire représentée par le président de la CPNE, Alain FOURNIER et son vice-président, Youssef BEN MESSAOUD

DocuSigned by:  
ALAIN FOURNIER

DocuSigned by:  
Youssef BEN MESSAOUD

- La branche Caisse d'Épargne représentée par le président de la CPNE, Patrick BROS et son vice-président, Alain FOURNIER

DocuSigned by:  
Patrick BROS

DocuSigned by:  
ALAIN FOURNIER

- La branche de la Banque représentée par le président de la CPNE, Stéphane MARTIN

DocuSigned by:  
Stéphane MARTIN



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

- La branche des Agents Généraux d'assurance représentée par le président de la CPNE, Frédéric DORTOMB (collège salarié) et son vice-président, Pascal MOYSE (collège patronal)

DocuSigned by:  
*Frédéric DORTOMB*  
9C7FEB496BF2488...

DocuSigned by:  
*Pascal MOYSE*  
4443C8270C2042F...

- La branche du Crédit Mutuel représentée par la présidente de la SPP, Chantal CLERET (collège salarié) et par son vice-président, Patrick VERNIER (collège patronal)

DocuSigned by:  
*Chantal Cleret*  
644C9238CEC3454...

DocuSigned by:  
*Patrick Vernier*  
72B55FC698D9462...

## ANNEXES

## Annexe n°1 : Fiches action

<b>Axe n°1</b>	<b>Scénario prospectif à horizon 2025</b>
<b>Branches / secteurs concernés</b>	<b>15 branches professionnelles affiliées à l'OPCO ATLAS</b>
<b>Période de réalisation</b>	Janvier 2022 à Novembre 2022
<b>Objectifs</b>	<p><i>Consolider les études menées au sein des 15 branches du secteur sur les trois dernières années et préparer les branches aux enjeux des mutations économiques et à la transition numérique afin de définir les orientations à mener dans les années à venir.</i></p> <p><i>L'OPCO veillera à identifier les branches qui souhaiteraient travailler sur les passerelles ou les aires de mobilité de façon à alimenter le contenu du futur outil (action 2)</i></p>
<b>Bénéficiaires</b>	L'ensemble des entreprises des branches professionnelles signataires de l'accord-cadre
<b>Méthode et outils utilisés</b>	<p><b><i>Sélection d'un prestataire par procédure de marché et publication d'un appel d'offre pour les trois axes du projet.</i></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consolidation des études menées sur les trois dernières années notamment sur le sujet de la transition numérique</li> <li>2. Enrichissement des conclusions et explorations complémentaires sur les mutations en cours (impacts sociaux de la crise sanitaire, impact sur les activités de la transition écologique)</li> <li>3. Synthèse des mutations observées à l'aide d'un model (type PESTEL= outil d'analyse stratégique)</li> <li>4. Projections relatives à l'évolution des activités et de l'emploi à l'horizon 2025 pour les branches concernées</li> <li>5. Préfiguration d'outils opérationnels (plateforme, certifications, formations etc.) répondant aux enjeux ciblés</li> </ol> <p>NB : le diagnostic devra intégrer une approche différenciée selon la taille des entreprises, le secteur d'activité, la région et le métier.</p>
<b>Réalisations et / ou livrables attendus</b>	<p>Etude comportant une analyse des mutations économiques attendues sur le périmètre des services hautement qualifiés d'ici 2025 et permettant d'élaborer un plan d'action opérationnel.</p> <p>-Production d'un scénario prospectifs emplois-compétences à l'horizon 2025 sur la base du croisement d'éléments quantitatifs (diagnostic, enquêtes...) et</p>



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

	<p>qualitatifs issus d'entretiens, groupes de travail, focus groupe...</p> <p>-Production d'une présentation des aires de mobilité entre les métiers des branches voire de branches connexes.</p>
<p><b>Indicateurs de suivi et de résultat</b></p> <p>(Définir 1 ou 2 indicateurs simples et mesurables permettant d'évaluer la mise en œuvre et / ou l'impact de l'action. Ces indicateurs doivent servir à alimenter le bilan d'exécution annuel de l'organisme relais)</p>	<p>-nombre d'entretiens menés auprès des salariés des deux branches</p> <p>-nombre de sessions organisées par groupe de travail</p> <p>-taux de réponse aux enquêtes</p>
<p><b>Budget prévisionnel global de l'action</b></p>	<p>260 000 euros</p>
<p><b>Financements (préciser la part Etat)</b></p> <p>(distinguer le taux de subvention en fonction de l'action)</p>	<p>OPCO ATLAS : 130 000 euros</p> <p>Etat : 130 000 euros</p>

Axe n°2	Outil d'anticipation des mutations économiques
<b>Branches / secteurs concernés</b>	<b>15 branches professionnelles affiliées à l'OPCO ATLAS</b>
<b>Période de réalisation</b>	Février 2022 à Juillet 2023
<b>Objectifs</b>	Elaboration d'un outil de positionnement des entreprises sur les mutations repérées au moment de l'étude prospective, permettant une lecture rapide et panoramique sur les actions à conduire pour adapter les compétences.
<b>Bénéficiaires</b>	Les salariés des entreprises des branches concernées
<b>Méthode et outils utilisés</b>	<p>Cet outil s'appuiera sur l'analyse des données disponibles au sein de l'OPCO et complétées par un questionnaire administré à l'entreprise</p> <p>Les résultats prendront la forme d'un rapport permettant de situer l'entreprise dans son environnement et de l'orienter vers les dispositifs proposés par l'OPCO.</p> <p>Pour la création de l'outil les étapes, seront les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Préfiguration et formalisation des spécifications techniques de l'outil</li> <li>2- Développement des différentes composantes (paramétrage, traitement des données, gestion des enquêtes etc.</li> <li>3- Intégration et paramétrage en fonction des résultats obtenus dans le cadre du scénario prospectif et des réponses apportées par l'OPCO</li> <li>4- Phase de test / livraison de l'outil et ouverture aux entreprises</li> <li>5- Evaluation de l'impact</li> </ol>
<b>Réalisations et / ou livrables attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil d'anticipation des mutations économiques à destination des entreprises du secteur.</li> <li>- L'outil mis à disposition des entreprises s'articulera également avec les portails d'observatoires existants, notamment le portail GPEC réalisé dans le cadre de l'EDEC « GPEC des métiers de l'ingénierie, du numérique, des études du conseil et de l'évènement ».</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et de résultat</b>	-Nombre d'entreprises concernées par l'utilisation de l'outil
<b>Budget prévisionnel global de l'action</b>	150 000 euros

<b>Financements (préciser la part Etat)</b>  (distinguer le taux de subvention en fonction de l'action)	OPCO ATLAS : 75 000 euros  Etat : 75 000 euros
---	--

Axe n°3	Actions de communication
<b>Branches / secteurs concernés</b>	<b>15 branches professionnelles affiliées à l'OPCO ATLAS</b>
<b>Période de réalisation</b>	2022 / 2023
<b>Objectifs</b>	- promouvoir les résultats du scénario prospectif à horizon 2025  - créer de l'appétence pour l'outil d'anticipation des mutations économiques
<b>Bénéficiaires</b>	L'ensemble des entreprises et des salariés des branches professionnelles affiliées à l'OPCO ATLAS
<b>Méthode et outils utilisés</b>	Outils et supports de communication : kits, vidéos, évènement, campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux.  Les outils de communication seront adaptés en fonction des publics visés. Une communication dématérialisée sera favorisée et centrée sur le bénéficiaire final (entreprises et salariés).
<b>Réalisations et / ou livrables attendus</b>	Pour le scénario prospectif : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Kit de communication</li> <li>• Vidéo de présentation</li> <li>• Organisation d'un évènement presse</li> <li>• Campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux</li> </ul> Pour l'outil d'anticipation des mutations économiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une identité de marque et déclinaison sur supports</li> <li>• Kit de communication entreprise</li> <li>• Vidéo didacticiel sur l'outil</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi et de résultat</b>	Nombre de vues sur les réseaux sociaux



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>Budget prévisionnel global de l'action</b>	40 000 euros
<b>Financements (préciser la part Etat)</b>  (distinguer le taux de subvention en fonction de l'action)	OPCO ATLAS : 20 000 euros  Etat : 20 000 euros

Annexe 2 : Tableau des dépenses par Axe

	OPCO ATLAS		MTEI		BUDGET PREVISIONNEL	
	En €	Part OPCO en %	En €	Part Etat en %	En €	%
AXE 1	130 000	50	130 000	50	260 000	100
AXE 2	75 000	50	75 000	50	150 000	100
AXE 3	20 000	50	20 000	50	40 000	100
<b>TOTAL ACTIONS</b>	<b>225 000</b>	<b>50</b>	<b>225 000</b>	<b>50</b>	<b>450 000</b>	<b>100</b>
<b>Animation - Frais de gestion</b>			12 712,5	100	12 712,50	100
<b>TOTAL EDEC</b>	<b>225 000</b>	<b>50</b>	<b>237 712,5</b>		<b>462 712,50</b>	
						Part des dépenses totales consacrée aux actions = 97,25 %
						Part des dépenses consacrées à l'animation : 2,75%





**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*